

ENGAGEMENT L'Etat s'est fixé pour objectif de voir un jeune sur cinq formé en alternance d'ici à 2015. Durée, salaire, rythme de travail, 20 minutes vous dit tout sur ce mode d'apprentissage.

REPORTAGE Il a les pieds sur terre, mais la tête déjà dans « une » étoile. Bryan Claire, apprenti cuisinier à la Coupole voit plus loin que son diplôme.

TENDANCE Dans les grandes écoles comme dans la fonction publique, la formule de l'alternance se développe peu à peu. Elle est promise à un bel avenir.

DU PAIN SUR LA PLANCHE POUR L'ALTERNANCE



Qu'il est loin le temps où les recruteurs et les étudiants dénigraient l'alternance, considérée alors comme une voie de la dernière chance pour les élèves en échec scolaire. Désormais, ce mode pédagogique est reconnu comme la meilleure formule pour conduire les jeunes à l'emploi, puisque, selon le secrétariat d'Etat à l'Emploi, 70 % d'entre eux décrochent un CDI à l'issue de leur formation. Les entreprises elles aussi se frottent les mains, car elles s'en servent comme un dispositif de préembauche. Quant au monde éducatif, il est totalement acquis à la cause de l'alternance ; pour preuve, les grandes écoles qui surfent sur la vague ne cessent de développer des cursus de ce type. Quant au gouvernement, il n'a jamais autant misé sur l'alternance. Dans ses deux plans jeunes d'avril et septembre 2009, Nicolas Sarkozy a vivement encouragé son développement. Le rapport d'Henri Proglio remis au secrétaire d'Etat Laurent Wauquiez évoquait certaines pistes pour y parvenir : la création d'un guichet alternance à Pôle emploi, la simplification des démarches pour les entreprises souhaitant signer ce type de contrats, la mise en œuvre d'un portail Internet pour mettre en contact les recruteurs et les jeunes, l'instauration de nouvelles aides au transport et au logement pour les jeunes en formation... Et si toutes ces suggestions n'ont pas encore été suivies d'effets sur le terrain, le gouvernement ne semble pas prêt à renoncer à son objectif de voir un jeune sur cinq formé en alternance d'ici à 2015. ■

SERGE POUZET / 20 MINUTES

POLITIQUE Le gouvernement veut développer la formule, mais tarde à prendre de nouvelles mesures OBJECTIF : 800 000 JEUNES EN FORMATION D'ICI À 2015

SIDONIE BEAUJEU

On disait l'alternance plombée par la crise. Finalement, elle semble avoir mieux résisté que prévu. Selon le ministère du Travail, 283 650 contrats d'apprentissage et 141 302 contrats de professionnalisation ont été signés en 2009. Soit une baisse annuelle de 3 % pour les premiers et de 18 % pour les seconds. Mais le gouvernement ne désarme pas. D'ici à 2015, les formations en alternance devraient concerner un jeune sur cinq, soit environ 800 000 jeunes, répète à l'envi le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez. Le chemin à parcourir est encore long et semé d'embûches car à la dernière rentrée, on dépassait à peine les 424 000 inscrits. Une situation qui s'explique en partie par la crise, car les entreprises signent moins de contrats d'alternance. Emilienne Falzi, directrice de projet du réseau Entreprise & Personnel, regrette également que « certains employeurs ne recrutent des jeunes que pour satisfaire leur obligation de 3 % de salariés en alternance. Sans avoir de réel projet d'embauche derrière. »



Une des mesures du rapport d'Henri Proglgio, PDG d'EDF (à droite), remis à Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'Emploi, est de simplifier les dispositifs d'alternance.

Une politique volontariste

Alors comment réellement développer l'alternance de manière durable ? Le rapport d'Henri Proglgio, PDG d'EDF, remis à Laurent Wauquiez en décembre dernier, préconise de simplifier

les dispositifs d'alternance et de réduire la complexité de la gestion administrative. Il propose également de créer un guichet alternance au sein de Pôle emploi. Cette porte d'entrée unique recenserait les jeunes en re-

cherche d'un contrat d'alternance et les entreprises d'accueil. Autre proposition évoquée : intégrer l'alternance dans la cotation sociale des entreprises.

Faire appel à la fonction publique

Le secteur public devrait également participer à l'effort national en faveur de l'alternance. Dans son rapport remis au Premier ministre en octobre dernier, le député Laurent Hénart fixe à 100 000 étudiants formés en alternance dans la fonction publique, soit 2 % de l'effectif global dans les cinq ans à venir. Or, en 2008, ils n'étaient que 6 400. Pour séduire les administrations et les futurs candidats, le rapport propose entre autres d'aligner les modalités de rémunération des apprentis du secteur public sur celles des apprentis du privé. De leur ouvrir un système équivalent au revenu de solidarité active dit « complément de revenus », dont le montant mensuel pourrait atteindre 200 €. Reste à savoir si toutes ces propositions seront mises en œuvre. Pas si sûr. Pour l'heure, elles n'ont débouché sur aucune nouvelle mesure concrète. ■

« IL FAUT UNE CONCERTATION AVEC LES RÉGIONS »

MICHEL ABHERVÉ

Professeur associé à l'université de Marne-la-Vallée et responsable d'apprentis.

Pensez-vous que l'objectif gouvernemental de 800 000 jeunes en alternance en 2015 soit réalisable ?

Cela n'est pas irréaliste, mais sous certaines conditions. La première est que cet objectif soit concerté et contractualisé entre les régions et l'Etat. Les grands discours nationaux ne servent à rien, car seules les régions peuvent développer les centres de formation d'apprentis. Deuxième condition : que le secteur public fasse sa part du boulot. Le rapport Hénart est intéressant, mais il n'a pas bougé du tiroir depuis l'automne dernier. Il faut également ouvrir l'apprentissage à tous les secteurs d'activité et ne plus se concentrer uniquement sur les métiers d'artisanat ou techniques. Par exemple, le rendre accessible à l'économie sociale qui compte 10 % des emplois privés.

Que préconisez-vous ?

Cela passe par une adaptation des aides. La taxe sur les salaires dans les



associations devrait baisser quand elles embauchent des apprentis. Et ce, au même titre que les entreprises classiques, qui bénéficient d'une réduction de l'impôt sur les sociétés pour le recrutement d'apprentis.

Les différences entre les dispositifs d'alternance sont-ils suffisamment lisibles ?

Non, la confusion entre stage, contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation est totale. Fusionner les deux derniers dispositifs serait souhaitable, mais je n'y crois pas car cela suppose une cogestion entre le patronat et les syndicats. Mieux vaudrait redonner à chaque contrat son objectif initial. A savoir qu'un apprentissage débouche sur un diplôme et une professionnalisation sur une certification.

Faut-il repousser les limites d'âge de l'apprentissage ?

Passer de 26 à 30 ans serait judicieux. Aujourd'hui à 26 ans, beaucoup de jeunes n'ont pas encore stabilisé leur parcours professionnel.

Toutes ces pistes nécessitent des moyens supplémentaires. Comment faire ?

Il faut rendre à la taxe d'apprentissage sa vocation première. Car actuellement, elle comporte deux parties : une finançant réellement l'apprentissage, l'autre versée aux formations technologiques. Si cette deuxième part revenait à l'apprentissage, on aurait de la marge pour développer ce type de formation. ■

LES CHIFFRES

► **Incitations** Le dispositif « zéro charge » est étendu à toutes les entreprises (de 11 salariés et plus) embauchant un apprenti d'ici au 30 juin prochain.

Celles de moins de cinquante salariés recrutant un apprenti supplémentaire perçoivent une prime de 1 800 €.

Pour le recrutement en contrat de professionnalisation d'un jeune de moins de 26 ans n'ayant pas le bac, la prime s'élève à 2 000 €. Ces mesures pourraient être prolongées au-delà du mois de juin.

► **Grand emprunt** Cinq cents millions d'euros devraient servir au développement de l'apprentissage.

► **Public** Selon les projections du rapport Laurent Hénart, la fonction publique territoriale pourrait accueillir plus de 26 000 alternants par an. La fonction publique d'Etat recevrait près de 12 000 candidats et l'hospitalière environ 10 000 apprentis, dont un peu plus de la moitié de soignants.

RECUEILLI PAR S. B.

PRATIQUE Durée, salaire, rythme de travail : toutes les réponses sur ce mode d'apprentissage

LES DIFFÉRENTS CONTRATS POINT PAR POINT

DELPHINE BANCAUD

Suivre une formation tout en acquérant de l'expérience professionnelle : tel est le principe de l'alternance. Un système pédagogique qui a fait ses preuves. Tour d'horizon des principales informations à retenir sur le sujet.

1 Quelles formations peut-on suivre par ce biais ?

La gamme est large : CAP, BEP, bac professionnel, brevet professionnel, BTS, DUT, licence professionnelle, master professionnel... Certaines formations en école de commerce et d'ingénieurs sont aussi accessibles par ce biais ainsi que des diplômes et titres délivrés par les ministères de l'Agriculture, de la Santé et des Sports, des certificats de qualification professionnels.

2 Quels sont les principaux contrats en alternance ?

Les contrats d'apprentissage et de professionnalisation sont les plus répandus. Le premier est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans souhaitant obtenir un diplôme professionnel, technologique ou un titre d'ingénieur. Il dure de un à trois ans. Le contrat de professionnalisation s'adresse quant à lui aux jeunes du même âge, sans qualification ou voulant compléter leur formation initiale durant six à douze mois. Il concerne aussi les demandeurs d'em-

La formation suivie en alternance est gratuite pour le jeune, même s'il est inscrit dans un établissement privé.

ploi de plus de 26 ans ayant besoin d'acquérir de nouvelles compétences. Ce contrat permet de préparer un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, ainsi qu'une qualification reconnue par une branche professionnelle ou une convention collective.

3 Combien sont rémunérés les jeunes en alternance ?

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, la rémunération varie entre 25 % et 78 % du smic selon l'âge du jeune et l'ancienneté dans l'entreprise. Pour le contrat de professionnalisation, le salaire dépend de l'âge et du niveau de formation. Les moins de 21 ans touchent au minimum 55 % du smic ou 65 % s'ils possèdent un bac professionnel ou équivalent. Entre 21 et 26 ans, leur salaire atteint au moins



En entreprise, l'apprenti est suivi par un tuteur qui lui fixe des missions à accomplir et évalue son travail régulièrement.

70 % du smic et 80 % s'ils sont titulaires d'un bac professionnel ou équivalent. Enfin, les plus de 26 ans ne peuvent pas gagner moins que le smic. En outre, certaines branches professionnelles prévoient une rémunération un peu supérieure au minimum légal. Par ailleurs, les candidats qui ont déjà suivi une formation en alternance ou ceux qui ont des compétences très recherchées sur le marché parviennent parfois à négocier leur salaire à la hausse.

4 La rémunération perçue est-elle imposable ?

Les revenus tirés d'un contrat d'apprentissage sont exonérés d'impôt sur le revenu, dans la limite d'un montant égal à celui du smic annuel, soit 16 052 € pour 2009. Un apprenti ayant gagné davantage ne doit déclarer que la somme excédant ce plafond. En revanche, le contrat de professionnalisation fonctionne différemment car la rémunération est soumise à l'impôt sur le revenu.

5 Qui doit assumer les frais de scolarité ?

La formation suivie en alternance est gratuite pour le jeune, même s'il est inscrit dans un établissement privé. C'est son employeur et l'Etat qui s'acquittent de ses frais de formation.

6 Quel est le rythme de l'alternance ?

Il est variable selon les centres de formation : l'étudiant peut passer deux jours à l'école et trois jours en entreprise ou trois semaines à l'école et deux semaines en entreprise.

7 Les règles sont-elles les mêmes que pour les autres salariés ?

Le jeune a les mêmes droits et devoirs que les autres salariés de l'entreprise. Il doit respecter des horaires de travail précis, suivre le règlement interne... En contrepartie, il bénéficie des mêmes congés payés ainsi que de jours de RTT calculés au prorata temporis. Et il se voit proposer la même couverture sociale et les mêmes avantages sociaux que ses collègues (tickets restaurant, treizième mois, mutuelle, accès aux offres du comité d'entreprise, participation et intéressement).

8 De quel accompagnement dispose le jeune ?

En entreprise, l'apprenti est suivi par un tuteur ou maître d'apprentissage qui lui fixe des missions à accomplir et évalue son travail. Il doit aussi lui transmettre son savoir-faire. A l'école, il peut s'adresser au responsable des relations entreprises, notamment lorsqu'il rencontre des difficultés avec son employeur.

9 Le contrat débouche-t-il toujours sur une embauche en CDI ?

Ce n'est pas systématique, car certaines entreprises n'ont pas de poste pérenne à pourvoir ou n'ont pas les moyens d'embaucher. Parfois, il faut l'avouer, les alternants sont de la main-d'œuvre bon marché. Mais il n'empêche que certaines sociétés font de l'alternance un mode de prérecrutement permettant de repérer des jeunes prometteurs. ■

■ UN SITE WEB POUR DONNER ENVIE

Pour mieux faire connaître les formations en alternance au grand public, le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, a lancé en janvier dernier, le site www.ateliers-apprentissage.fr. Celui-ci est notamment alimenté de messages et de vidéos d'apprentis, d'artisans, de responsables de PME et de DRH qui font part de leurs expériences dans ce domaine. Les jeunes peuvent également poser des questions sur les différents contrats ou sur la recherche de l'entreprise d'accueil.

REPORTAGE Nous avons passé une journée avec Bryan Claire, apprenti cuisinier à la Coupole VOULOIR DÉCROCHER UNE ÉTOILE ET UN DIPLÔME

SIDONIE BEAUJEU

Top chef 2015! Bryan Claire, 19 ans, se verrait bien remporter le concours culinaire mitonné par M6. Mais pour l'instant, cet apprenti cuisinier a encore du pain sur la planche. Il a opté pour l'apprentissage, « afin de découvrir la vraie vie », spécifie-t-il. Cet élève en seconde année de brevet professionnel de cuisinier suit donc une semaine de cours à l'IFA (institut de formation en alternance) Adolphe-Chauvin d'Osny (Val-d'Oise), et la semaine suivante, il travaille à la Coupole (Groupe Flo).

8 h. C'est l'heure à laquelle le jeune homme attaque sa journée lorsqu'il est en semaine d'apprentissage à la célèbre brasserie parisienne de Montparnasse. En tenue de rigueur, il découvre son planning du jour: le menu, les tâches à accomplir, le poste qui lui est attribué... Commence alors un long marathon avant le coup de feu de midi. D'abord, un détour par les chambres froides. Une fois remonté à la surface, les bras chargés de victuailles, il trie ce qui doit être rangé dans les tiroirs réfrigérés installés sous le poste de travail et ce qui doit cuire au bain-marie. Puis, il s'attaque à la taille, la cuisson des légumes et la préparation des sauces, sous l'œil attentif d'un second de cuisine ou d'un chef de partie. Car Bryan Claire, cuisinier fluët, aux cheveux ras et aux lunettes discrètes, est là pour apprendre le métier. C'est donc attentivement qu'il écoute et applique les conseils du chef, Jean-Philippe Bourgueil, aux commandes des deux cents à quatre cents couverts du midi, voire beaucoup plus le week-end. « Ici,

Bryan Claire écoute attentivement et applique les conseils du chef Jean-Philippe Bourgueil.

j'apprends sans le savoir. Tous les jours, on propose deux viandes et deux poissons différents. A chaque fois, je dois maîtriser les modes de préparation et de cuisson. Je suis plus autonome qu'à l'école. Je peux dresser les assiettes selon mes envies, pourvu que tous les ingrédients soient là », explique-t-il. Pour autant, notre apprenti cuistot ne néglige pas l'école. Lorsqu'il rentre à l'IFA, il montre les observations du chef Bourgueil. Idem lorsqu'il retourne à la Coupole, il présente son carnet de liaison rempli par son maître d'apprentissage. Ainsi, chacun sait

exactement ce qu'il fait durant sa semaine d'absence. Et en cas de mauvaise note, c'est une remontée de bretelles assurée par le chef.

C'est l'heure du coup de feu

12 h. Ça chauffe en cuisine. Après un repas partagé avec le reste de la brigade dans le réfectoire situé au sous-sol de la Coupole, Bryan Claire prend son poste. Durant trois heures, il envoie des plats du jour. « Les deux premiers mois ont été très durs physiquement car passer trois heures à 60° devant les fourneaux, c'est éprouvant. L'été, on est content d'aller chercher un produit dans le congélateur », confie-t-il. Et puis, il a appris à économiser ses pas et ses gestes pour être endurant. Passé le coup de feu, Bryan « fait la garde »,

« Les deux premiers mois ont été très durs. Il fallait passer trois heures à 60° C devant les fourneaux. »

autrement dit, il assure le service pour les clients arrivés tardivement ou s'occupe de la mise en place. « Je nettoie le poste de travail, vérifie les stocks pour le lendemain, taille des légumes si besoin, donne un coup de propre dans les chambres froides. Enfin, on passe les consignes à l'équipe du soir. » Et ce, jusqu'à 17 h, voire plus. « Si l'un des quatre autres apprentis n'a pas terminé, je l'aide. Nous sommes très solidaires. Quand des nouveaux arrivent, je leur transmets des astuces maison comme un grand frère », affirme-t-il fièrement.

Une vie sociale rythmée par l'apprentissage

17 h. Les apprentis quittent souvent le boulot ensemble. Au début de son contrat d'apprentissage, Bryan Claire dormait pendant l'heure de trajet avant d'arriver chez lui à Saint-Leu-la-Forêt (Val-d'Oise). Désormais, il révise ses cours, « afin de ne pas perdre le fil d'une semaine sur l'autre ». Arrivé à bon port, une douche et repos. « En semaine, impossible de sortir car étant donné le rythme de travail, je ne tiendrai pas le coup. » En revanche, du samedi soir au lundi soir, il mène la vie d'un jeune homme de son âge. Loisirs et sorties entre potes. Sans demander de l'argent à ses parents. Car son salaire d'apprenti lui rapporte environ 700 € nets par mois. « De quoi économiser, mais aussi me faire plaisir. » ■



PHOTOS S. POUZET / 20 MINUTES

Bryan Claire, apprenti cuisinier à la Coupole, a bien intégré le rythme du métier, il vérifie les stocks, prépare les sauces, coupe les légumes avant le coup de feu de midi.

TENDANCE Business schools et cursus d'ingénieurs sont désormais accessibles en alternance

LES GRANDES ÉCOLES ADOPTENT LA FORMULE

DELPHINE BANCAUD

Finis les temps où les écoles de commerce et d'ingénieurs rechignaient à proposer des cursus en alternance, craignant que leur image n'en soit affectée. La formule, devenue tendance, est en forte croissance dans ces établissements. Ainsi, parmi les 209 plus prestigieux membres de la Conférence des grandes écoles (CGE), 112 offraient une formation en apprentissage en 2009. Un succès qui s'explique : « Les écoles pionnières en la matière, telles que l'Essec ou l'Ecole centrale de Nantes, ont fait de bons retours sur cette formule pédagogique. Par ailleurs, les entreprises en sont très friandes, surtout celles de plus de 250 salariés qui ont l'obligation légale d'un quota de 3 % d'alternants dans leurs effectifs », analyse Jean-Paul Soubeyrand, animateur du groupe apprentissage à la CGE. Souvent taxées d'élitisme, les grandes écoles voient aussi l'alternance comme un levier pour améliorer leur ouverture sociale, en captant des élèves qui n'auraient pas les moyens de s'offrir une scolarité dans leurs murs sans cette formule. « L'avantage financier pour les jeunes n'est pas négligeable, car non seulement leurs frais de scolarité sont pris en charge par l'employeur, mais ils gagnent aussi un petit pécule », insiste Régis Vallée, président de la commission formation à la CGE.

Une meilleure insertion professionnelle

Les écoles d'ingénieurs gardent une longueur d'avance sur leurs consœurs commerciales en ce qui concerne l'ac-



A. CHEZIERE / ESSEC 2009

Les écoles de commerce et d'ingénieurs n'hésitent plus à ouvrir leurs portes aux formations en apprentissage.

cueil d'alternants, puisque la moitié de celles qui sont membres de la CGE proposent la formule et une quinzaine d'autres écoles envisagent de le faire à la rentrée prochaine. « Une situation qui s'explique sans doute par l'héritage qu'elles ont du compagnonnage », note Régis Vallée. Quoi qu'il en soit, elles permettent de suivre la formation généralement à partir de la licence, pour laisser au jeune le temps d'être bien installé dans sa scolarité. Quant à la crise, si elle

a affecté les conditions d'insertion des jeunes diplômés, elle ne semble pas avoir de répercussions sur le placement des alternants. « Les grandes écoles n'ont, pour l'heure, pas eu de difficulté à trouver des entreprises d'accueil », atteste Jean-Paul Soubeyrand. Reste à savoir si ces jeunes se verront proposer un CDI à l'issue de leur contrat. Mais là encore, l'inquiétude ne semble pas de mise car les recruteurs considèrent généralement leurs périodes d'apprentis-

sage ou en contrat de professionnalisation, comme de réelles expériences professionnelles et sont d'ailleurs prêts à davantage déboursier pour les recruter. « L'enquête d'insertion 2008 des jeunes diplômés de l'ISEP (l'Institut supérieur d'électronique de Paris) montre clairement un écart de rémunération de 5 à 10 % en faveur des diplômés apprentis par rapport à leurs camarades issus du circuit classique », confirme Jean-Paul Soubeyrand. ■



L. CERINO / 20 MINUTES

« J'AVAIS AUSSI ENVIE D'ALLER SUR LE TERRAIN »

LUDOVIC ANGÈLE

23 ans, étudiant en 3^e année à l'INSA de Lyon en alternance.

« Suivre la fin de mon cursus en apprentissage m'est apparu comme une évidence. D'abord parce que les entreprises privilégient les jeunes qui ont effectué leurs études en alternance lorsqu'elles souhaitent recruter en CDI. Ensuite, car j'avais envie d'aller sur le terrain, pour travailler sur autre chose que les sciences pures. Et enfin, l'alternance me permettait de gagner en autonomie financière.

Pour rechercher mon entreprise d'accueil, je n'ai ciblé que les grands groupes. J'ai passé un entretien chez Michelin, où j'étais en concurrence

avec six autres étudiants. Au final, nous sommes deux à avoir été sélectionnés pour un contrat d'apprentissage de trois ans. J'ai commencé par des petites missions, mais j'ai vite ob-

« Cette expérience me permet d'appliquer ce que j'apprends en cours, mais aussi de développer de nouvelles compétences. »

tenu davantage de responsabilités. En ce moment, je travaille à la conception d'une machine de cuisson pour les pneumatiques. C'est passionnant. Bientôt, je vais avoir de nouvelles res-

ponsabilités et tester le management de projet dans le cadre de la construction d'une usine au Brésil. Cette expérience me permet vraiment d'appliquer ce que j'apprends en cours, mais aussi de développer de nouvelles compétences. En contrepartie, le rythme de l'alternance est lourd : lorsque je suis à l'école, mes journées de cours s'étalent ainsi de 8 h à 18 h. Quant à ma rémunération, j'en suis satisfait. J'ai obtenu plus que le minimum légal, à savoir 1 100 € net. Mais une bonne partie de cette somme part chaque mois dans les loyers car j'ai dû prendre une location à Clermont, en plus de mon logement à Lyon. Mais peu importe, cet investissement en vaut vraiment la peine. » ■

TREPLIN Un dispositif permet aux jeunes peu diplômés d'intégrer la fonction publique sans concours

UN PACTE POUR BIEN AMORCER SA CARRIÈRE

DELPHINE BANCAUD

La formation en alternance n'est pas l'apanage du secteur privé. Le public offre aussi des opportunités aux jeunes, notamment par le biais du Pacte (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat), qui permet aux personnes peu ou pas diplômées d'accéder à une formation qualifiante et d'intégrer l'administration sans avoir à passer de concours. Emanant du plan de cohésion sociale en 2004, ce dispositif vise aussi à « diversifier les recrutements et à relancer l'ascenseur social dans la fonction publique », indique le ministère de la Fonction publique. Focus.

► **Le dispositif.** Le jeune alterne formation (à l'Afpa, dans un Greta ou un CFA) et stage (dans une administration de l'Etat, une collectivité locale ou un hôpital) pendant une période de un à deux ans. Il est rémunéré, et épaulé par un tuteur. A l'issue de sa formation, après vérification de ses aptitudes par une commission, il est titularisé. « C'est le cas de 75 % des bénéficiaires du Pacte », précise le ministère. En cas d'échec, le Pacte peut être renouvelé pour un an.

► **Les postes visés.** Il s'agit d'emplois de catégorie C. « Ce sont des postes d'adjoints administratifs comme chargés d'accueil, secrétaires, ou des emplois d'adjoints techniques comme peintres, magasiniers, cuisiniers, jardiniers... », explique le ministère.

► **Les conditions requises.** Le Pacte s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans avoir obtenu le bac et aux titulaires de BEP ou de CAP. Il faut être de nationalité française, en cours de naturalisation ou bien encore appartenir à l'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

► **Les modalités.** Les offres de postes sont déposées sur www.fonction-publique.gouv.fr (rubrique « être fonctionnaire »), dans les missions locales, aux agences Pôle emploi, et sur les sites Internet des ministères. Actuellement, le ministère des Affaires étrangères propose par exemple 7 offres de Pacte, celui de l'Education 89, celui de l'Enseignement supérieur 186, celui de la Défense 28. « Les candidats soumettent leur dossier à Pôle emploi, sans avoir besoin d'y être inscrit auparavant », précise le ministère. Les personnes retenues sont ensuite convoquées à une audition de



Il est désormais possible aux jeunes d'intégrer le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sans passer de concours.

sélection au cours de laquelle elles exposent leur parcours et leurs motivations. Si elles sont sélectionnées, elles doivent alors passer le cap de la période d'essai de deux mois.

► **La rémunération.** Le jeune touche au minimum 672 € s'il a moins de 21 ans, ou 941 € s'il a 21 ans ou plus. Une fois titularisé, il perçoit la rémunération correspondant à sa fonction.

► **Le bilan.** Selon un rapport remis en octobre par le député UMP Laurent Hénaert au Premier ministre, 1716 jeunes auraient été recrutés dans le cadre du Pacte entre 2006 et 2008. Des résultats mitigés, dus à une méconnaissance du dispositif. Mais le nombre de Pacte signés a augmenté de 31 % entre 2007 et 2008. De plus, le député UMP préconise un fort développement de l'alternance dans la fonction publique, ce qui va dans le sens du Pacte. ■

■ LES BÉNÉFICIAIRES

« Ils ont en moyenne 22 ans et se répartissent en deux catégories de population : les titulaires d'un CAP ou d'un BEP et les jeunes qui ont décroché du système scolaire en première ou terminale », décrypte le ministère.

« J'AI ENFIN PU ME CONSTRUIRE UN PROJET PROFESSIONNEL »

EHMANE AZZARFANI

27 ans, agent d'archives et de communication au ministère des Affaires étrangères.

« Grâce au Pacte, j'ai pu enfin me construire un projet professionnel.

Après la classe de seconde, j'ai dû arrêter mes études pour subvenir aux besoins de ma famille : un enchaînement de petits boulots pendant quatre ans. J'ai bien essayé de reprendre mes études en m'inscrivant dans un BEP secrétariat, mais j'ai vite laissé tomber car cela ne correspondait pas à mes attentes. Il y a quatre ans, après avoir eu un bébé, j'ai décidé de retravailler. C'est alors que j'ai entendu parler du Pacte par un conseiller de la mission locale que je fréquentais. Le dispositif m'a paru intéressant car il me permettait d'accéder à un vrai métier, en bénéficiant en plus de la sécurité de l'emploi. C'était inespéré étant donné mon niveau d'études. J'ai saisi la balle au bond et j'ai constitué plusieurs dossiers de candidature. Après avoir été convoquée par Pôle emploi qui a validé mes candidatures, j'ai passé un entretien au ministère des Affaires étrangères. Convaincus de ma motivation, mes in-



M. DOVIC / 20 MINUTES

terlocuteurs m'ont proposé une formation d'agent d'accueil et d'information à l'Afpa (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) tout en travaillant en alternance au ministère. Une fois mon cursus achevé, j'ai pris mes fonctions d'agent d'archives et de communication en 2007, qui n'ont cessé d'évoluer depuis. Deux ans plus tard, j'encadre six agents et je sais que je peux encore gagner en responsabilité. J'ai notamment la possibilité de partir travailler à l'étranger et de passer un concours de catégorie B. Et je compte bien profiter de toutes ces opportunités. » ■

RECUEILLI PAR D. B.

RÈGLES L'alternance est une voie royale vers l'emploi à condition de jouer le jeu jusqu'au bout

LES PIÈGES À ÉVITER POUR SURFER SUR LE SUCCÈS

SIDONIE BEAUJEU

La vie d'un jeune en contrat d'alternance est loin d'être un long fleuve tranquille. Pour éviter de naviguer à vue, le futur apprenti doit éviter quelques impairs.

► **Choisir sa formation au hasard.** Pas question de sélectionner un cursus pour de mauvaises raisons. Par exemple, en fonction de la proximité de l'école par rapport à son domicile. Une formation en alternance doit répondre à un projet professionnel, mais aussi à la réalité du marché de l'emploi. Inutile donc de se former à un métier qui ne recrute pas. Lors des journées portes ouvertes des centres de formation, il est nécessaire de glaner des informations sur l'insertion des précédents étudiants.

► **Opter pour un rythme inadapté.** Attention, certaines écoles proposent une alternance toutes les deux semaines

« Quand un jeune rentre de formation, j'essaie de savoir ce qu'il a appris et ce qu'il va pouvoir mettre en pratique chez nous. »

alors que les employeurs susceptibles de recruter des jeunes préfèrent la formule hebdomadaire. Un point à vérifier en amont donc.

► **Accepter une mission en décalage avec son cursus.** L'alternance doit favoriser la mise en pratique de l'enseignement reçu à l'école. Attention aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation sans lien réel avec la



L'alternance entre l'école et l'entreprise implique un rythme difficile à prendre au début.

formation, sous peine d'avoir beaucoup de mal à justifier ce décalage lors des futurs entretiens d'embauche. Au cours de l'entretien avec l'employeur, les missions confiées à l'apprenti doivent clairement être précisées. Pour ce faire, le recruteur doit connaître le contenu de la formation pour mettre en regard les tâches confiées au jeune. Il faut aussi faire des points réguliers. Comme le souligne Thomas Vilcot, responsable du développement RH de Casino Supermarchés : « Quand un jeune rentre de formation, j'essaie de savoir ce qu'il a appris et ce qu'il va pouvoir mettre en pratique chez nous. Et avant son départ de l'entreprise, on liste avec lui ses nouveaux acquis en entreprise. »

► **Négliger ses études.** « Je dis sans cesse aux apprentis que leur réussite à l'école est primordiale alors que certains ont tendance à se surinvestir dans

l'entreprise », souligne Philippe Decourval, directeur du restaurant parisien le Bœuf sur le toit. Le jeune doit donc être méthodique dans son travail et potasser un minimum ses cours. Par souci d'efficacité, un planning des tâches et autres devoirs à remettre s'impose.

► **Ne pas communiquer.** Rien de pire pour une entreprise d'accueil que ne pas avoir de nouvelles de sa recrue durant sa période de cours. Sans rester en contact permanent, le jeune doit consulter régulièrement sa boîte mail ou rester joignable par téléphone après les heures de cours.

► **Se décourager vite.** Qui dit alternance, dit double vie. Le rythme est parfois insoutenable au début. Il est essentiel de ne pas baisser les bras à la première déconvenue, de persévérer en demandant des conseils à son tuteur, mais aussi à ses camarades. ■

■ EN PRATIQUE

Salon

Forum de l'alternance, les 18 et 19 mai prochains, de 10 h à 18 h, Cité des sciences et de l'industrie, www.forum-alternance.fr. L'occasion de rencontrer des recruteurs, des centres de formations, et des organismes de conseil à l'orientation. A noter, un focus sur l'alternance et le handicap.

A lire

Le Guide des formations en alternance 2010-2011, Idecom, 15 €.

Guide de l'apprenti, La Documentation française, 2010, 8 €.

L'Officiel des formations en alternance, Studyrama Vocatis, 2009, 5 €.

Se former en alternance, La Documentation française, 2009, 9 €.

Bien choisir sa formation en apprentissage ou en alternance, L'Étudiant, 2008, 11,50 €.

100 questions-réponses pour bien s'orienter, Bruno Magliulo, 2009, 14,90 €.

L'alternance est-elle l'avenir de la formation pour les jeunes ? A lire dans le magazine *Débats Formation* de l'Afpa. Téléchargeable gratuitement sur <http://www.afpa.fr/l-afpa/magazine-de-l-afpa.html>.

APPRENDRE À SE COMPORTER COMME UN SALARIÉ RESPONSABLE

Un jeune en contrat d'alternance est certes encore étudiant, mais aussi embauché par une entreprise. Donc salarié à part entière. Il doit ainsi veiller à se comporter de la sorte. Exit les retards répétitifs à cause de sorties tardives la veille. Oublié le look étudiant. Fini le langage familier et les heures passées sur Facebook et autres réseaux sociaux durant la journée de boulot. Les dérives sont parfois telles que le groupe de certification SGS a dû prendre le taureau par les cornes. « Nous avons organisé une réunion afin de rappeler à nos apprentis le comportement à adopter en entreprise. Par exemple, qu'on ne s'interpelle pas quand on travaille en open space. Qu'on modère le son de sa voix

quand on est au téléphone. Qu'on ne reste pas de longues minutes à bavarder devant l'ascenseur au risque de gêner les autres collaborateurs », souligne Véronique Cotelle, DRH de

« Vous avez deux oreilles et une bouche, vous devez donc écouter deux fois plus que vous ne parlez. »

pôle au sein de l'entreprise. Autre piège à éviter : le manque d'humilité. Même si le jeune possède de solides connaissances théoriques, il doit être à l'écoute des conseils des professionnels. Philippe Decourval, directeur du

restaurant le Bœuf sur le toit a coutume de dire à ses apprentis : « vous avez deux oreilles et une bouche, vous devez donc écouter deux fois plus que vous ne parlez. Et ce, afin de mettre à profit tout ce qu'ils voient et entendent. » Selon lui, le pire des apprentis est un monsieur-je-sais-tout, mais-je-ne-fais-rien. Pour réussir en alternance, il faut faire preuve de bonne volonté et d'humilité. Enfin, comme tout bon salarié, le jeune ne doit pas être passif. « Il faut être curieux et actif. Par exemple, en demandant de participer à un projet pour lequel on n'avait pas forcément pensé à vous », insiste Thomas Vilcot, responsable RH de Casino Supermarchés. Un excellent moyen d'étoffer son futur CV. ■ S. B.



Véronique Cotelle, DRH de pôle à SGS.

CONSEILS Pour dénicher son employeur en septembre, il faut s'y prendre dès à présent

TROUVER L'ENTREPRISE QUI VA VOUS ACCUEILLIR

SIDONIE BEAUJEU

Pas toujours facile de pister le bon employeur. Une des missions importantes d'un centre de formation est d'aider ses étudiants à identifier une entreprise d'accueil. Souvent, les CFA (centres de formation d'apprentis) et autres établissements ont tissé des partenariats avec des sociétés. Autre voie à explorer : les signataires de la charte de l'apprentissage et les grandes entreprises. Parmi elles, les hypermarchés Carrefour (et Carrefour Market) qui, à la rentrée, vont recruter 3400 contrats de professionnalisation et 350 apprentis. Leur concurrent Casino mise sur 700 apprentis en vue d'embauches en CDI. Coca-Cola Entreprise table sur au moins 85 contrats d'alternants pour ses filières commerciale, industrielle et fonctionnelle et Sephora sur une quarantaine. Au rayon restauration, le Groupe Flo recrute 200 alternants pour des postes de commis de cuisine, d'assistants d'exploitation...

Une multitude d'offres

La RATP prévoit, quant à elle, 230 nouveaux contrats d'alternance pour for-



Lors de l'entretien, le candidat doit encore convaincre la DRH d'avoir fait le bon choix.

mer des responsables d'équipe maintenance bus ou métro mais aussi des agents de gares RER, des conducteurs de bus... Dans le même secteur, la SNCF offre 2000 contrats en alternance (bac pro au titre d'ingénieur) pour former des professionnels de la maintenance des infrastructures et du matériel roulant. Côté énergie, Areva

propose 300 contrats (du CAP au niveau master) dont près de 70 % en production, maintenance, qualité et environnement et 30 % dans des fonctions de type RH, marketing... Un guide d'accompagnement du futur apprenti est téléchargeable sur son site. Son concurrent EDF table sur 1500 nouveaux alternants pour la rentrée 2010,

■ DOUBLE CLIC

► Des sites d'offres

www.afij.com, www.afpa.fr,
www.alternanceemploi.com,
www.bca.iledefrance.fr,
www.enalternance.com,
www.franceapprentissage.fr,
www.jobisjob.fr, www.lapprenti.com,
www.pole-emploi.fr

► Des entreprises

www.aveva.com/alternance,
www.edfrecrute.com,
www.groupeflo-recrute.com,
www.laposte.fr/recrute,
www.lcl.com, www.ratp.fr/recrutement,
http://recrute.carrefour.fr / www.sncf.com

dont 15 % de niveau master et 100 apprentis niveau CAP. La Poste envisage 2000 recrutements d'alternants (facteurs, conseillers financiers, directeurs de bureau de poste...). De son côté, LCL recrute environ 500 jeunes en contrat d'alternance pour devenir conseillers bancaires particuliers ou professionnels. ■

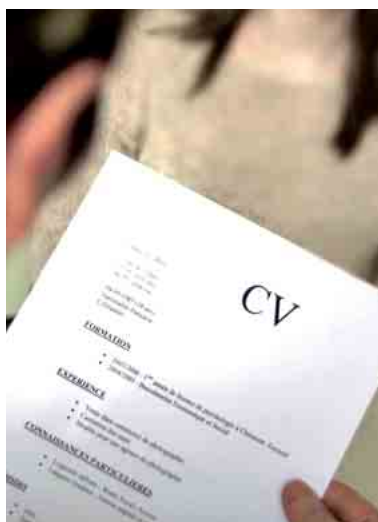
CURRICULUM VITAE

SANS EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE, MISER SUR SA PERSONNALITÉ

Comme tout bon candidat, le jeune doit faire figurer sur son CV ses nom, prénom, adresse postale, contacts téléphoniques, mail et éventuellement l'adresse de son site Internet ou de son blog, s'ils peuvent être utiles à son recrutement. Dans la rubrique « formation », il faut détailler la plus récente, à savoir celle que le jeune s'apprête à suivre en alternance. Sans oublier de mentionner la filière suivie, les matières sélectionnées, les thématiques abordées surtout si elles collent au secteur d'activité de l'entreprise visée. Côté expérience professionnelle, l'exhaustivité est recommandée : petits jobs d'été, d'étudiants ou autres stages. Il est surtout important de préciser les compétences mises en œuvre et de citer (sans faute d'orthographe) le nom de l'employeur. Et que faire si l'on n'a aucune expérience professionnelle ? Il faut miser sur sa personnalité, notamment à travers la rubrique « centres d'intérêt » rebaptisée « expériences personnelles ». L'idéal étant de mettre en avant ses hobbies sportifs, culturels, son engagement dans

une association... en expliquant bien sa mission. Par exemple, trésorier d'une association de quartier. Enfin, il faut évidemment indiquer si on parle couramment anglais ou espagnol (ou autre). Tout comme ses séjours à l'étranger. ■

S. B.



Il est conseillé de détailler la formation que l'on a choisie de suivre en alternance.

JAUBERT / SIPA

EMBAUCHE

44 %

D'APPRENTIS ONT EU UNE PROPOSITION D'EMBAUCHE DE LA PART DE L'ENTREPRISE DE FORMATION

[Source : Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, 2009]

ORGANISMES

VERS LESQUELS SE DIRIGER ?

Premier interlocuteur pour apprendre à rédiger votre CV, à dénicher un employeur : son organisme de formation. Mais les maisons de l'emploi, la cité des métiers, le CIDJ, les chambres des métiers, d'agriculture, de commerce et d'industrie, le syndicat professionnel du métier visé ou Pôle emploi dispensent aussi des conseils et proposent des postes en alternance. Pour décrocher un contrat de professionnalisation, il est possible aussi de se tourner vers l'Association nationale pour la formation des adultes (Afp) ou encore le réseau des groupements d'établissements pour la formation continue (Greta). ■

S. B.

RECRUTEMENT

POUR UN ENTRETIEN RÉUSSI

Le recruteur a sélectionné le CV du jeune. Reste à le convaincre d'avoir fait le bon choix, lors de l'entretien de recrutement. Pour cela, il est impératif d'être ponctuel et soigné. Et de montrer son intérêt pour l'entreprise et son secteur d'activité. Comment ? En le questionnant sur ses nouveaux marchés par exemple ou en montrant que l'on a consulté son site. Le pire est de postuler par défaut dans une entreprise. Il est important aussi d'être synthétique et sincère sur ses expériences passées. Car le recruteur n'accorde rarement plus d'une demi-heure au candidat. Cette précision suppose d'anticiper et de préparer les réponses aux questions clés telles que « Pourquoi optez-vous pour l'alternance ? » ; « Quels sont vos points forts pour gérer cette double vie de salarié et d'étudiant ? ». Enfin, le candidat doit insister sur ses facultés d'adaptation et sa réactivité. Car contrairement à un stagiaire, l'alternant doit être opérationnel immédiatement. ■

S. B.